Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_089-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 12 mai 2026

Délibération n°2026-05-089

Date de convocation : 06 mai 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45

Création d'une « commission ad hoc » pour l'attribution de subventions aux manifestations d'intérêt communautaire

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle polyvalente Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban
Ont donné procuration	Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise à M. JÉZÉQUEL Jean M. POT Dominique à M. LOAËC Éric Mme SAINT-BLANCARD Céline à M. RAMONET Thierry Mme BOURMAUD Nadège à M. POSTEC Jean-Yves Mme L'ERROL Marion à M. MARCHAL Thierry
Absent(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_089-DE

En vue de soutenir financièrement les différentes animations d'envergure contribuant au dynamisme de notre territoire, la CCPL s'est dotée en 2017 d'une compétence « subventions aux manifestations d'intérêt communautaire ».

A la même époque, une commission s'est mise en place, composée d'un représentant par commune (les élus du bureau représentant leur commune) afin d'élaborer un règlement d'attribution de ces subventions d'intérêt communautaire.

Depuis l'approbation de ce règlement, la commission se réunie 2 fois par an afin de statuer sur les dossiers de demandes de subventions permettant ensuite au bureau communautaire de délibérer sur ces propositions d'attributions.

Pour le mandat 2026-2032, il est proposé de remettre en place une « commission ad hoc » composée :
- du Président,
- des Vice-présidents
- d'un élu par commune pour les communes non représentées par le Président ou les Vice-présidents.

Cette commission sera amenée à travailler, si nécessaire, sur les évolutions du règlement d'attribution et d'examiner annuellement les demandes de subventions déposées.

Le conseil communautaire,

Vu le bureau communautaire en date du 5 mai 2026 ;
Vu la conférence des maires en date du 5 mai 2026 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Crée une « commission ad hoc » pour l'attribution de subventions aux manifestations d'intérêt communautaire composée du Président, des Vice-présidents et d'un élu par commune pour les communes non représentées par le Président ou les Vice-présidents.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.

Le Président,
Henri BILLON.



